



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 14 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ & Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Valérie CARPIN – Christine COCHET & Marie-Françoise PASCAL -

Mrs Michel BATTISTELLA – Alain BOUVET – Bruno FORT - Fabrice GALLET & Roland MOISSET,
Conseillers Municipaux.

Absents : Mr Eric CURTET – Pierre DUPORT & Laurent JOLY

Secrétaire de séance : Colette BLANCHARD

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

➤ **Délibérations**

- DM budget principal
- Lancement des travaux du surpresseur
- Signature convention cadre avec la société Famy pour conservation de la bio diversité
- Proposition de rythmes scolaires
- Position du Conseil sur proposition de PLUi

➤ **Informations diverses**

- * Demande de mise en place de dégrèvement de taxe foncière
- * Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes
- * Travaux du parking de la salle des fêtes
- * Travaux en cours

Madame Colette Blanchard est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 29/10/2013, le quorum n'étant pas atteint la séance n'a pu se tenir. Il n'y a donc pas de PV à adopter.

Monsieur Bonnard demande l'ajout d'une délibération relative à l'adhésion de la commune d'Artemare au service ADS au 1^{er} janvier 2014.
Accepté à l'unanimité.

➤ **Délibération :**

● **Décision Modificative –**

Sur le budget principal, pour le remboursement de caution du logement qui s'est libéré à l'école maternelle. Adopté à l'unanimité.

● **Travaux d'installation d'un surpresseur à Cressieu –**

Monsieur le Maire indique que le devis relatif à la maîtrise d'œuvre a été actualisé par la société B&R à 10 270 € HT. Le conseil donne un avis favorable. Monsieur le Maire signera cette proposition dans le cadre de sa délégation.

◦ Mesures compensatoires –

Monsieur le Maire communique le projet de convention à intervenir avec l'entreprise FAMY pour la mise en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité sur le territoire boisé de la commune. Monsieur Bonnard indique qu'il a demandé à Mr Gallet d'étudier ce document et que certaines modifications sont apparues nécessaires.

Lorsqu'elle aura été modifiée, la convention sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et pourra alors être soumise au vote.

● Réforme des rythmes scolaires –

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Blanchard, 1^{ère} adjointe, en charge des affaires scolaires.

Celle-ci communique la proposition retenue par le personnel enseignant et demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la nouvelle organisation à mettre en place.

Mr Battistella estime qu'il faut se donner les moyens et qu'il s'agit d'un investissement sur l'avenir. Il pense qu'il ne faut pas se limiter à une garderie mais offrir de véritables activités. Mr Bouvet évoque des cours de langues vivantes.

Mme Blanchard interroge sur le caractère gratuit ou payant de ces activités.

Le conseil municipal se prononce pour la gratuité dans le cas de garderie seule et une participation financière modique si la commune a recours à des intervenants extérieurs.

Une réunion avec le personnel enseignant et les délégués des parents d'élèves est programmée le 20/11.

● Réforme PLUi –

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des Maires Ruraux de l'Ain qui est opposé au transfert de plein droit de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme aux communautés d'agglomération ou de Communes.

Une délibération visant à demander la suppression de cette disposition est votée à l'unanimité.

● Service ADS –

Demande d'adhésion de la commune d'Artemare au service ADS au 1^{er} janvier 2014, acceptée à l'unanimité.

➤ Informations diverses

☞ Courrier sollicitant la mise en œuvre de dégrèvement partiel ou total de la taxe foncière suite à la réalisation de travaux d'isolation. Cette mesure doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Ce point sera étudié au moment de l'élaboration du budget primitif 2014 afin d'en mesurer les impacts sur les recettes fiscales de la commune.

☞ Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.

Présentation des aménagements envisagés par Mr Fort.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Ces travaux seront programmés en 2014, lorsque la salle des fêtes ne sera plus utilisée pour la cantine scolaire.

Dans le même temps une rénovation globale sera étudiée. Ces travaux pourraient être éligibles à la DETR.

☞ Travaux du parking de la salle des fêtes.

Monsieur Bonnard rappelle l'historique du contentieux qui oppose la commune à Mme Burdinat.

Il indique qu'il a fait appel à un maître d'œuvre spécialisé afin de s'assurer que la réalisation des travaux suivra scrupuleusement les préconisations de l'expert missionné par le Tribunal Administratif.

Le conseil municipal valide la démarche et l'engagement de ce maître d'œuvre.

☞ Installation d'une sirène sur le garage municipal.

Conformément aux mesures de prévention souhaitées par le gouvernement, ce dispositif sera installé pour alerter la population en cas de fortes crues si le Furans atteint la côte d'alerte.

☞ Intercommunalité :

- la mise en place de la future Communauté de Communes Bugey Sud sera effective au 1^{er} janvier 2014 ;

- la commune de Groslée s'est retirée de la nouvelle intercommunalité Bugey Sud. Il reste donc 41 communes.

- il sera nécessaire de réunir le Conseil Municipal en tout début d'année afin d'acter certaines dispositions liées à la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes ;

- la procédure de mise en place d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) est lancée. Le SCOT couvrira un ensemble de 64 communes.

- ☞ Report de la réunion de quartier de Bons au 9 décembre
- ☞ Visite Pastorale de l'Évêque qui a souhaité rencontrer les Maires du groupement paroissial des berges du Furans le 6 décembre.
- ☞ Diverses réunions sont fixées :
 - réforme des rythmes scolaires le 20/11
 - initiation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque le 23/11 de 9 h 30 à 11 h00
 - commission voirie le 30/11
 - mise à jour du site internet le 21/12.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 14 novembre 2013.

Chazey-Bons, le 30 novembre 2013

Le Maire, Didier BONNARD

